

LA LIPAD ET LA POLICE



BIEN SÛR JE RÉCOLTE DES INDICES SUR LES SUSPECTS ET INTERROGE LES TÉMOINS...



... S'IL Y A DES IMAGES DE VIDÉOSURVEILLANCE, SOIT ON ME LES DONNE...



... SOIT J'ARRIVE AVEC UN ORDRE DE DÉPÔT DU PROCUREUR POUR EN DEMANDER L'EXTRACTION...

... JE LANCE ENSUITE MES RECHERCHES ET MÈNE MON ENQUÊTE...



... ET ENFIN, JE RENDS MON RAPPORT À MON SUPÉRIEUR QUI LE CONTRÔLERA ET LE TRANSMETTRA AU PROCUREUR.

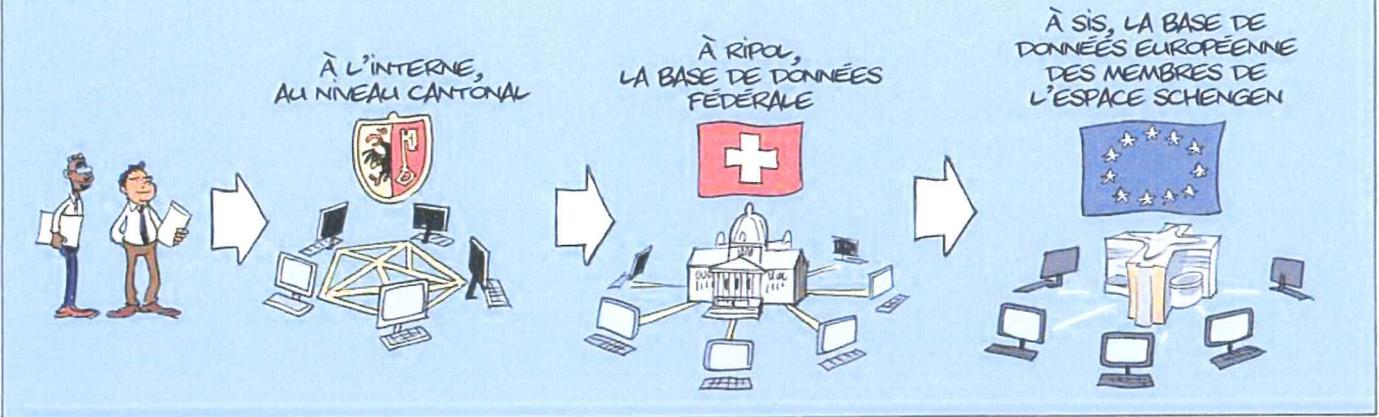


LA LIPAD ET LA POLICE (SUITE)



LA LIPAD ET LA POLICE (FIN)

CE QUI VIENT D'ÊTRE DIT MÉRITE QUELQUES EXPLICATIONS... L'ACCÈS AUX FICHIERS DE DONNÉES PERSONNELLES CRÉÉS PAR LA POLICE PEUT ÊTRE ACCORDÉ À 3 NIVEAUX:



SECON LA GRAVITÉ DE L'AFFAIRE, L'ACCÈS ET LA DIFFUSION DES INFOS QUE J'AI REÇUEILLES SERONT PLUS OU MOINS ÉTENDUS.

MAIS CE N'EST PAS MOI QUI DÉCIDE DE ÇA.

IL Y A DU PERSONNEL QUALIFIÉ POUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION.

MOI, JE CONTINUE MES ENQUÊTES TOUT EN METTANT À JOUR MES FICHIERS.

SONT-ILS ENCORE PERTINENTS?

LES AI-JE TOUT DÉCLARÉS ?

PAR EXEMPLE, SI MES FICHIERS CONTIENNENT DES PHOTOS NON SIGNALÉTIQUES, JE DOIS LES SUPPRIMER UNE FOIS L'AFFAIRE ÉLUCIDÉE. JE NE GARDERAI QUE LES PHOTOS ANTHROPO-MÉTRIQUES, CAR JE SUIS SOUMIS À LA LIPAD.

BREF, JE NE GARDE QUE L'ESSENTIEL.

TOUTS TES FICHIERS SONT DÉCLARÉS, OLIVIER ?

QUI, DE TOUTES LES INSTITUTIONS PUBLIQUES, IL PARAÎT QUE NOUS SOMMES LES BONS ÉLÈVES DE LA LIPAD.

IL FAUT DIRE QUE LA QUESTION EST TRÈS SENSIBLE CHEZ NOUS. IL EN VA DE NOTRE CRÉDIBILITÉ.

TU VAS PAS TRAVAILLER, ROGER ?

HEU... JE VAIS FAIRE UN PEU DE MÉNAGE ET NE GARDER QUE L'ESSENTIEL SUR MON MOBILE.

TIENS DONC !

ENCORE LÀ, ! ?

OH PURÉE... QUEL BOULOT !!